



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Chambre à temp altitude humidité	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01B30-180100/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 01B30-18-0100	Date 2017-07-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-405-14419	
File No. - N° de dossier MTA-7-40051 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-21	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mta405
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3734 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Le but de cette modification est de publier des questions et réponses relatives à la demande de proposition (DDP) et de modifier l'annexe A « Besoin » et la Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires » conformément aux réponses fournies ci-dessous.

Cette modification a également pour but de corriger les sections 4.1.1.1, 6.2, 6.3 et 6.10 des articles de la convention.

Aussi, cette modification a pour but de corriger la première page relativement aux instructions de livraison.

1- Questions et Réponses

Critère 2.2.2 : Contrôles de température, d'humidité et d'altitude

- a. Est-ce que vous allez utiliser la fonction humidité et altitude simultanément?

Réponse : Oui

Critère 2.2.4 : Volume interne de 35 pieds cube / 1 m³

- a. Accepteriez-vous un modèle ayant un volume interne de 32 pieds cube/ 0.9 m cube?

Réponse : Oui

- b. Accepteriez-vous un modèle ayant un volume interne de 64 pieds cube/ 1.8 m cube?

Réponse : Oui

Critère 2.2.5 : Lumière, fenêtre et essuie-glace

- a. Accepteriez-vous une fenêtre chauffée antigivre au lieu de l'essuie-glace?

Réponse : Oui

Critère 2.2.6 : Plage de température de -70°C à 170°C

- a. Accepteriez-vous une plage de température de -68 à 190°C?

Réponse : Oui

- b. -70°C (et -68°C par le fait même) est une température extrême. Est-ce que vos protocoles de tests nécessitent -70°C spécifiquement et ce pour une période prolongée?

Réponse : Non

Critère 2.2.7 : Taux de chauffage de 5°C par minute

- a. Pouvez-vous définir dans quelle plage de température ce critère s'applique?

Réponse : De 23°C à 149°C

- b. Est-ce un critère linéaire ou moyen?

Réponse : Moyen

Critère 2.2.8 : Taux de refroidissement de 2.5°C par minute.

- a. Pouvez-vous définir dans quelle plage de température ce critère s'applique?

Réponse : De 23°C à -57°C

- b. Est-ce un critère linéaire ou moyen?

Réponse : Moyen

Critère 2.2.10 Taux d'altitude de 1000 m/minute.

- a. Est-ce un critère linéaire ou moyen?

Réponse : Moyen

- b. Pouvez-vous définir dans quelle plage d'altitude ce critère s'applique?

Réponse : Pression atmosphérique à 100 000 pieds (30 480 m).

- c. Est-ce un critère linéaire ou moyen?

Réponse : Moyen

2- Modifications Annexe A « Besoin »

À la page 14 de 18,

SUPPRIMER :

- 2.2.4 Le volume interne de la chambre doit être de minimum 35 pieds cube (1m³);
2.2.5 Le système doit posséder une lumière intérieure, une fenêtre et un essuie-glace;
2.2.6 Le système doit pouvoir générer une température entre -70 et 170°C avec une précision de 2°C ou plus petite et ce de façon continue.
2.2.7 Les taux de chauffage doit être d'au moins 5°C/min;
2.2.8 Le taux de réfrigération doit être d'au moins 2.5°C/min;
2.2.10 Le taux d'altitude doit être d'au moins 1000 m/min;

ET REMPLACER PAR :

- 2.2.4 Le volume interne de la chambre doit être de minimum **32 pieds cube (0,906 m³)**;
2.2.5 Le système doit posséder une lumière intérieure, une fenêtre et un essuie-glace **ou autre mécanisme antigivre**;
2.2.6 Le système doit pouvoir générer une température entre **-68°C** et 170°C avec une précision de 2°C ou plus petite et ce de façon continue.
2.2.7 Les taux de chauffage **moyen** doit être d'au moins 5°C/min;
2.2.8 Le taux de réfrigération **moyen** doit être d'au moins 2.5°C/min;
2.2.10 Le taux d'altitude **moyen** doit être d'au moins 1000 m/min;

3- Modification Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires »

Aux pages 17 et 18 de 18,

SUPPRIMER :

No. du critère	Description du critère	Référence de la soumission technique (Page et/ou Section)
2.2.4	Le volume interne de la chambre doit être de minimum 35 pieds cube (1m ³);	
2.2.5	Le système doit posséder une lumière intérieure, une fenêtre et un essuie-glace;	
2.2.6	Le système doit pouvoir générer une température entre -70 et 170°C avec une précision de 2°C ou plus petite et ce de façon continue;	
2.2.7	Les taux de chauffage doit être d'au moins 5°C/min;	
2.2.8	Le taux de réfrigération doit être d'au moins 2.5°C/min;	
2.2.10	Le taux d'altitude doit être d'au moins 1000 m/min;	

ET REMPLACER PAR :

No. du critère	Description du critère	Référence de la soumission technique (Page et/ou Section)
2.2.4	Le volume interne de la chambre doit être de minimum 32 pieds cube (0,906 m³) ;	
2.2.5	Le système doit posséder une lumière intérieure, une fenêtre et un essuie-glace ou autre mécanisme antigivre ;	
2.2.6	Le système doit pouvoir générer une température entre -68°C et 170°C avec une précision de 2°C ou plus petite et ce de façon continue;	
2.2.7	Les taux de chauffage moyen doit être d'au moins 5°C/min;	
2.2.8	Le taux de réfrigération moyen doit être d'au moins 2.5°C/min;	
2.2.10	Le taux d'altitude moyen doit être d'au moins 1000 m/min;	

4- Modifications aux Articles de la convention

À la page 6 de 18.

SUPPRIMER :

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent compléter la Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires » ci-dessous afin de démontrer leur conformité technique.

Les soumissionnaires doivent être conformes à tous les critères techniques obligatoires énoncés à la Pièce Jointe 1.

ET REMPLACER PAR :

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devraient compléter la Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires » ci-dessous afin de démontrer leur conformité technique.

Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes obligatoires décrites dans l'annexe A, à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évalués sur les critères obligatoires énoncés à la Pièce Jointe 1 à démontrer avec la soumission.

À la page 9 de 18.

SUPPRIMER :

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

ET REMPLACER PAR :

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique intitulée _____, en date du _____.

AJOUTER ENTIÈREMENT :

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Achat location et maintenance de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

À la page 12 de 18.

SUPPRIMER :

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

ET REMPLACER PAR :

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01), Achat location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.